

# SOS Loire Vivante - ERN France

8 Rue Crozatier 43000 Le Puy en Velay  
Tél. 04 71 05 57 88 Fax. 04 71 02 60 99  
sosloirevivante@rivernet.org  
www.sosloirevivante.org www.ern.org



**M. Olivier Clérycy**  
**Secrétaire du Plan Loire Grandeur Nature**  
**DIREN Centre**  
**5, avenue Buffon**  
**45100 Orléans3**

Le Puy en Velay, le 17 Juin 2006

## **Objet : Proposition d'amendements au projet de Document Stratégique Interrégional**

Dossier suivi par : Guillaume Cortot, SOS Loire Vivante - ERN France / guillaume.cortot@rivernet.org / 04 71 02 08 14

Monsieur,

Les services de l'Etat, l'Agence de l'eau Loire Bretagne et l'EPL ont élaboré un projet de Document Stratégique Interrégional pour la suite du Plan Loire Grandeur Nature 2007-2013. Ce document a été soumis à concertation, démarche qui souligne la prise en compte par les décideurs de la nécessité de consulter la société civile dans la gestion de la Loire, ce dont nous nous réjouissons. Cependant, ce n'est qu'une étape vers une réelle concertation.

En parallèle à cette consultation, le comité Loire Vivante a senti la nécessité d'organiser une concertation des associations de protection de la nature sur ce document par le biais des *Assises associatives pour une Loire Vivante*. **La proposition d'amendements ci-jointe et sa synthèse ci-dessous sont donc le fruit du travail et de la réflexion d'une cinquantaine d'associations et de fédérations d'associations des sources à l'estuaire.**

**1. D'une façon générale**, le document soumis à concertation manque d'une rigueur rédactionnelle qui rend parfois difficile sa compréhension. En particulier, le préambule, le résumé et l'introduction mériteraient d'être plus concis et pourraient, peut-être, ne faire l'objet que d'un seul chapitre.

**2. Concernant le chapitre II**, la contribution est mentionnée dans le document sus-cité en mettant en rouge le texte qu'il conviendrait de supprimer, en bleu de nouvelles propositions rédactionnelles.

Les principales observations sont les suivantes :

- Ce document manque totalement d'ambition. Les Plans Loire Grandeur Nature I et II ont été novateurs, pilotes au niveau européen : de grandes actions ont été menées, d'autres restent en suspens. Or depuis, nos voisins européens – voire français dans certains cas ne font pas moins bien. l'esquisse du troisième "Plan Loire" – qui a perdu ses attributs de "Grandeur" et de "Nature" - montre que l'élan est retombé, l'ambition a disparu. Aucun souffle nouveau, aucun grand dessein pour notre Loire. Le travail à fournir reste pourtant immense, car la quasi-totalité du cours de la Loire n'atteindra vraisemblablement pas le "Bon état écologique" requis par l'Europe pour 2015. Par ailleurs, si le Plan Loire Grandeur Nature veut retrouver son exemplarité au niveau européen, il sera nécessaire de revoir à la hausse ses ambitions, ne pas rester sur des projets pilotes, mais au contraire appliquer grandeur nature les outils développés et les connaissances acquises, notamment pour atteindre objectifs de la Directive Cadre européenne sur l'Eau.

- Le PLGN est un outil qui doit permettre une meilleure intégration des politiques sectorielles. Il doit donc lui-même commencer par se référer, pour toutes les actions envisagées, aux différentes législations et documents de planification qui l'encadrent, à savoir le SDAGE, la convention d'Aarhus et la Directive Cadre européenne sur l'Eau dont l'article 1 pourrait utilement être rappelé car elle est :

*"...un cadre pour la protection des eaux intérieures de surface, des eaux de transition, des eaux côtières et des eaux souterraines, qui :*

- *prévienne toute dégradation supplémentaire, préserve et améliore l'état des écosystèmes aquatiques ainsi que, en ce qui concerne leurs besoins en eau, des écosystèmes terrestres et des zones humides dépendant directement des écosystèmes aquatiques ;*
- *promeuve une utilisation durable de l'eau, fondée sur la protection à long terme des ressources en eau disponibles ;*
- *visent à renforcer la protection de l'environnement aquatique ainsi qu'à l'améliorer, notamment par des mesures spécifiques conçues pour réduire progressivement les rejets, émissions et pertes de substances prioritaires, et l'arrêt ou la suppression progressive des rejets, émissions et pertes de substances dangereuses prioritaires ;*
- *assure la réduction progressive de la pollution des eaux souterraines et prévienne l'aggravation de leur pollution, et contribue à atténuer les effets des inondations et des sécheresses."*

- La restauration des milieux naturels, de la morphologie des cours d'eau et de la continuité écologique - et par là même la sauvegarde des espèces -, ainsi que la réduction des pollutions et des prélèvements doivent être une priorité pour atteindre les objectifs de la DCE. Il apparaît en effet plus intéressant d'investir l'argent public dans la préservation de nos richesses naturelles que de payer encore des indemnités à l'Europe !

- Sur le plan des inondations, de mauvaises solutions ont été abandonnées en 1994 (les illusoires barrages écrêteurs), mais le problème n'a pas été traité : on se contente de "dévulnérabiliser", c'est à dire de protéger localement. En douze ans, combien d'hectares ont été rendus au fleuve pour restaurer les zones d'expansion de crues ? Combien ont été repris ? A l'heure où nous nous apprêtons à commémorer les grandes crues historiques, la réduction du risque d'inondation doit être traitée par des mesures ne mettant pas en œuvre d'ouvrages structurants qui sont en contradiction avec les autres objectifs du Plan Loire. Il est donc nécessaire d'avoir le courage politique de libérer des vals inondables et de restaurer des champs d'expansion de crues. Ceci implique une gestion globale des crues au niveau du bassin et une solidarité financière qui peut être organisée par le plan Loire. En effet, les grosses agglomérations doivent payer pour les efforts de protection réalisés en amont et qui ont forcément des conséquences économiques. D'une façon générale, nous devons nous adapter au fleuve et non l'inverse.

- Au vu de ces deux enjeux fondamentaux et compte tenu de l'enveloppe financière attribuée au Plan Loire et qui n'est pas extensible, le financement des actions en direction d'un développement du tourisme devient clairement secondaire.

- D'une manière générale, les solutions valorisant les services rendus par le fleuve, les moins interventionnistes, les plus compatibles avec un fleuve et des affluents proches du fonctionnement naturel seront à rechercher en priorité. Par exemple, redonner de la place au fleuve en lui permettant d'éroder ses berges permettrait de créer des milieux très riches écologiquement, de re-mobiliser des sédiments et de relever la ligne d'eau, de restaurer des réservoirs d'eau naturels...

- Un des aspects primordiaux du prochain Plan Loire et qui conditionnera sa réussite, est la concertation qui doit s'établir avec la société civile. La proposition d'un programme Loire citoyenne doit permettre cette concertation en amont de l'établissement des plans d'action et la médiation locale avec les populations concernées pour une meilleure acceptation des enjeux et une appropriation des objectifs.

**3. Le chapitre III consacré à l'organisation** (p 24 à 29) ne fait pas l'objet d'amendements rédactionnels dans la mesure où il est apparu quasi incompréhensible. Il a fait l'objet des observations suivantes :

- Le sous-chapitre consacré aux plates-formes d'action est globalement compréhensible, il n'en est pas de même pour ce qui concerne le sous-chapitre B consacré à la coordination. Il est difficile de comprendre quelles sont les relations tant hiérarchiques que décisionnelles, entre "**la conférence générale du Plan Loire Grandeur Nature**" et "**Le comité opérationnel interrégional**". Il en va de même pour ce qui concerne ces deux structures et les **Plates-formes d'action**. Le schéma explicatif de la page 31 est totalement abscons. Il conviendrait donc de reprendre complètement la rédaction du chapitre consacré aux principes d'organisation qui doivent être parfaitement explicites et compréhensibles par tous.

- **Le chapitre consacré à la gouvernance est inexistant.**

- Dans le préambule (p. 3) il est fait référence à "une stratégie explicite et partagée" ainsi qu'à des "structures de concertation larges". Il n'en est pas du tout question dans le chapitre III alors que **c'est justement dans le domaine de l'organisation qu'il conviendrait de situer le rôle et la place des structures associatives pour que la concertation puisse être conduite avec efficacité.**

- Au stade actuel de la compréhension de l'organisation, nous revendiquons la présence des associations auprès des trois structures (plates-formes, conférence générale et comité opérationnel)

En conclusion, étant donné le gouffre qui sépare le document soumis à concertation et la vision concertée des associations de protection de la nature, nous demandons que les instances en charge du Plan Loire Grandeur Nature prennent le temps d'organiser un véritable deuxième tour de négociations sur ce texte.

En espérant que vous prendrez en compte nos remarques pour un Plan Loire Grandeur Nature ambitieux, exemplaire au niveau européen et porté par le plus grand nombre, veuillez agréer, Monsieur, nos sincères salutations.



**Assises des  
associations  
pour une  
Loire Vivante**

SOS Loire Vivante – ERN France, WWF France, Allier Sauvage, FRANE, Allier Nature, FRAPNA Loire, Association Information Ecologie, Collectif

Loire Amont Vivante, Fédération de pêche de Haute Loire, LOGRAMI, Nature Haute Loire, Association de défense de la Loire et de ses affluents, Loire Vivante Nièvre Allier Cher, Association Saint Fiacre Loire - Baratte, SEPANT, Loire Vivante Touraine, Sauvegarde de la Loire angevine, LPO Anjou, Comité pour la Loire de demain, APPROVAM, LPO Loire atlantique, Sauvegarde de Montsoreau, ADEPECS, Bretagne Vivante, SEPNB, Maison de Loire en Anjou, et les structures représentées...

**P/o les associations du comité,**  
Roberto Epple, Président  
SOS Loire Vivante – ERN France

P.J. : Proposition d'amendements au Document Stratégique Interrégional

C.C :

Mme. Nelly Olin, Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable ;  
M. André Viau, Préfet de la Région Centre, coordonnateur du bassin Loire Bretagne et du PLGN ;  
M. Noël Mathieu, Directeur Général de l'Agence de l'eau Loire Bretagne ;  
M. Jean-Pierre Le Scornet, Comité de bassin Loire Bretagne, Président de la commission Loire ;  
M. Jean Germain, Président de l'Etablissement Public Loire ;  
M. Régis Thépot, Directeur de l'Etablissement Public Loire ;  
M. Nicolas-Gérard Camp'huis, Directeur de l'Equipe Pluridisciplinaire du Plan Loire Grandeur nature ;  
M. Philippe Lagauterie, Directeur de la DIREN Centre.